



LE BULLETIN

NUMÉRO 164—JUN 2021



Dans ce numéro...

Le mot du Maire	Page 3
Focus sur les élections	Pages 4 à 6
Budgets Primitifs 2021	Pages 7 à 8
Taxes locales	Page 9
Paielement de proximité	Page 10
Nouveaux logements	Page 11
Personnel communal	Page 12
Environnement	Pages 13 à 14
Urbanisme 2021	Page 15
Etat civil 2021	Page 16
Grand Besançon Métropole	Pages 17 à 19 (et 22)
Focus Âges et Vie	Pages 20 à 21
Travaux de voirie	Page 23
Ateliers informatiques	Page 24
Cérémonie du 18 juin	Page 25
Infos Francas	Pages 26 et 27
Associations	Pages 28 et 33
Espaces jeux et infos diverses	Pages 34 à 38
Galerie Photos	Page 39

Nous sommes en juin 2021 et notre quotidien reste impacté par la pandémie. Les assouplissements annoncés nous laissent espérer un retour progressif à la « vie d'avant » !

Depuis plus d'un an, rien ne se déroule comme « avant », les différentes manifestations et festivités ont dû être annulées ou reportées. Les Associations vont progressivement reprendre leurs activités ; sachez que nous serons présents aux côtés des bénévoles.

Concernant les festivités du 14 juillet, nous sommes en attente des dernières consignes sanitaires et nous communiquerons dès que possible sur leur déroulement.

Si la vie municipale a également été impactée, l'action communale -elle en revanche- ne s'est jamais arrêtée et les actions engagées se poursuivent.

Les travaux concernant la réalisation de 4 logements T2 au 4B Rue de la Cascade se déroulent comme prévu et leur réception est annoncée pour septembre 2021.

Une partie de l'aménagement des abords de l'étang débutera cet automne.

Des travaux de Gros Entretien Routiers (GER) sont programmés cet été Chemin de la Côte Blanche et Chemin des Romain où la bande de roulement sera renforcée pour répondre aux besoins de l'Entreprise SIMONIN.

Une partie de l'Éclairage Public va être refaite au niveau du Carrefour à feux de la RD 683 et des luminaires à led viendront remplacer les anciens modèles Chemins des Piccotines, des Carrons et Rue du Stade.

Suite à un printemps particulièrement pluvieux, nos agents du service technique ont pris du retard dans le fleurissement et dans l'entretien des rues et sentiers de village, soyons tolérants, la situation sera réglée dans les jours qui viennent.

Les 20 et 27 juin prochains auront lieu les élections régionales et départementales suivant un protocole sanitaire strict. Il est important d'y participer ; nous allons à cette occasion élire les représentants régionaux et départementaux dont dépendent une partie des aides indispensables aux Communes.

Malgré les circonstances, je vous souhaite un très bel été ensoleillé dans notre beau village de BEURE !

Philippe CHANEY.



Les 20 et 27 juin prochains, les électeurs de la commune sont amenés à élire les conseillers départementaux du Doubs qui siégeront au Conseil départemental pour les 6 prochaines années.

Le département est divisé en 19 circonscriptions que l'on nomme « canton » pour lequel il est nécessaire d'élire un binôme de candidats. Beure fait partie du canton « **Besançon 6** ».

Le binôme doit respecter la parité homme/femme pour les titulaires comme pour les suppléants.



Pour notre canton, trois binômes de candidats se présentent devant les urnes :

1. **M. Pierre GUYOT et Mme Sophie ROSSELLET**
Suppléés par M. Henri GUICHARD et Mme Martine MOUGEOT
2. **M. Michel GAILLOT et Mme Marie GRUILLOT**
Suppléés par M. Kevin VEJUX et Mme Catherine LOUVRIER
3. **M. Raphaël KRUCIEN et Mme Géraldine LEROY** (Conseillers départementaux sortants)
Suppléés par Franck LAIDIÉ et Mme Flora BERTHET

La Présidence actuelle est assurée depuis 2015 par Madame Christine BOUQUIN (DVD).

UN BUDGET ROBUSTE

avec un niveau d'investissement préservé pour soutenir l'activité sur le territoire et parfaire le projet départemental

Dépenses d'investissement : 105,1 M€

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE : 84,6 M€



UN BUDGET SOLIDAIRE

pour répondre aux besoins des habitants du Doubs quels que soient leur âge, conditions et attentes.

Dépenses de fonctionnement : 481,7 M€



Le Département gère principalement les compétences suivantes : Action sociale, tourisme, environnement, sport et jeunesse, éducation (collèges), routes et infrastructures, cultures, transport, habitat et logement.

Présentation succincte du budget 2021 du département (issue du site du département).

Particularité cette année : en raison de la crise sanitaire, nous allons avoir un double scrutin avec la tenue des élections régionales.

Le but de cette élection est d'élire les Conseillers régionaux qui siégeront pour une durée de 6 années au Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté.



7 listes de candidats se présentent devant les urnes pour notre région :

- **Liste le temps des cerises**—Menée par Bastien FAUDOT
- **Pour une région qui vous protège**—Menée par Julien ODOUL
- **Écologistes et solidaires**—Menée par Stéphanie MODDE
- **La région est partout et pour tous**—Menée par Denis THURIOT
- **Lutte ouvrière—Faire entendre le camps des travailleurs**—Menée par Claire ROCHER
- **Notre région par cœur**—Menée par Marie-Guite DUFAY (Présidente sortante)
- **Pour la Bourgogne et la Franche-Comté** — Menée par Gilles PLATRET

La Région gère principalement les compétences suivantes : formation professionnelle, éducation (lycées), transports régionaux—interurbains—scolaires, aménagement du territoire (SCOTT), développement économique, aides aux entreprises, plan de gestion des déchets, etc...

Le budget 2021 de la Région s'élève à **1,9 milliards d'euros** :

- Soutien aux entreprises et à l'activité salariée : 399,4 m
- Éducation et solidarités : 299,8 m
- Transitions écologiques, énergétiques et numériques : 780,2 m
- Coopération entre l'Europe, l'Etat, les collectivités et la démocratie participative : 160,3 m
- Gestion des ressources humaines et expertise régionale : 300,3 m

L'organisation du double scrutin de juin est un défi particulièrement difficile à relever en raison de la crise sanitaire.

Afin de garantir la sécurité des volontaires qui tiendront les bureaux de vote et des électeurs, plusieurs règles et dispositifs seront mis en place :

- Le port du masque est obligatoire.
- L'utilisation de gel hydroalcoolique pour les électeurs à l'entrée mais aussi pour les membres des bureaux de vote.
- Les électeurs sont priés de venir avec leur propre stylo, sinon nous en aurons à disposition qui seront régulièrement désinfectés.
- Seulement 6 électeurs pourront se trouver dans le bureau de vote de manière simultanée.
- Il faudra respecter une certaine distance entre électeurs.
- Les membres du bureau de vote ont des visières à disposition.
- Les membres du bureau de vote seront soit vaccinés soit testés 48 heures avant chaque tour.
- Des cheminements précis seront indiqués afin d'éviter tout croisement entre électeurs.



Il est important de se mobiliser pour venir voter, le Département et la Région jouent un rôle essentiel au sein de la structure territoriale française et constituent des partenaires importants pour les communes. Élire leurs représentants est essentiel.

Tout sera mis en œuvre pour vous permettre de venir voter en toute sécurité alors n'hésitez pas à venir exprimer votre voix.

Les résultats du 1er tour pour Beure sont consultables sur le site internet de la commune et sur la porte de la mairie.

Qu'est-ce qu'un budget primitif ?

Le budget est un acte de prévision et d'autorisation financières par lequel sont prévues et définies les dépenses et les recettes de la collectivité.

Dans notre commune, nous avons 3 budgets :

- **Budget Aide sociale**

Ce budget est consacré :

- Aux actions en direction des personnes âgées.
- Les enfants de l'école bénéficient d'une dotation pour achat de jeux et pour le spectacle de Noël.

- Il peut également permettre d'accorder une aide dans un cas d'extrême urgence.

Nous ne nous substituons pas aux services sociaux du département mais il est arrivé que nous aidions une personne se trouvant dans une grande précarité.

Il est équilibré en dépenses et recettes à hauteur de 12 500 €. Les recettes sont l'addition du report de l'exercice 2020 et d'une subvention du budget communal.

- **Budget logements**

Ce budget concerne les appartements communaux du 45 et 51 rue de Besançon.

Il a une section d'investissement et une section de fonctionnement.

L'investissement recettes et dépenses est équilibré à 72 439.08 €

Pour le fonctionnement, les recettes (loyers) couvrent largement les dépenses.

Ce budget sera intégré au budget communal au 1er janvier 2022.

- **Budget communal M14**

Ce budget est consacré à la vie de la collectivité pour son fonctionnement et pour l'investissement (projets visant à augmenter le patrimoine communal).

Au vote du budget primitif, il est nécessaire d'évaluer le plus précisément possible les recettes et les dépenses pour l'année.

Des décisions modificatives seront possibles en cours d'année et toujours soumises au vote de l'assemblée délibérante.

La section Investissement est équilibrée en dépenses et recettes.

Budget communal Investissement dépenses pour un montant de 865 400 € :

- Création logements rue Cascade ;
- Tracteur pour service technique ;
- Remboursement capital emprunt ;
- Attribution compensation versée à la Communauté urbaine Grand Besançon (transfert compétences eau/assainissement et voirie) ;
- Fonds de concours versé au Grand Besançon Métropole pour travaux Rue république, Bailly et four.

Budget communal Investissement recettes pour un montant de 865 400 € :

- Report exercice précédent ;
- Virement de la section fonctionnement ;
- Subvention.

Budget communal Fonctionnement dépenses pour un montant de 1 005 712.67 € :

- Dépenses à caractère général ;
- Charges de personnel ;
- Charges de gestion courante (Crèche, Francas, subvention aux associations (une augmentation a été accordée) ;
- Intérêts de l'emprunt ;

A noter une stabilité des prévisions de dépenses de fonctionnement par rapport aux exercices précédents.

Budget communal Fonctionnement recettes pour un montant de 1 190 554.32 € :

- Excédent antérieur reporté ;
- Attribution compensation ;
- DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) : il s'agit de la principale dotation versée par l'État, elle est en constante diminution depuis plusieurs années ;
- Produit fiscal : taxes locales, compensation pour exonérations ;
- Loyers autres que les logements communaux.

À compter de 2021 les communes ne percevront plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables.

Cette perte de ressources est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui va passer du département aux communes.



Le taux départemental de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) de l'année 2020 (18.08%) vient alors s'ajouter au taux communal 2020 (11.55%).

Le taux du foncier bâti majoré de l'ex taux départemental devient le nouveau taux communal de référence à compter de 2021.

Cette fusion des parts communale et départementale de taxe foncière bâtie (qui ne correspondront plus qu'à une seule colonne sur l'avis d'imposition) est neutre pour les redevables.

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil municipal réuni en séance le 6 avril 2021 a validé une augmentation de 5% du taux communal qui passe de 11.55 à 12.13%. Cela s'inscrit dans la continuité des années précédentes.



Pour 2021, la commune n'a plus à voter le taux de la taxe d'habitation :

Le taux du foncier bâti sera de 30.21%

Le taux de foncier non bâti (TFNB) 29.80% inchangé

Les recettes fiscales attendues sont de 410 000 €



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Afin de simplifier le paiement des factures émises par les entités publiques (cantine, location, garderie, hôpital, etc...), la Direction Générale des Finances Publiques a procédé à la mise en place d'un nouveau dispositif de gestion des espèces des régies.

Le numéraire ne peut plus être déposé au guichet des centres de finances publiques mais sera pris en charge par la Banque Postale dans le cadre d'un partenariat.

Pour rappel, le paiement en espèce est possible dans la limite autorisée par la loi soit **300 €** ; au-delà, le paiement pourra se faire par prélèvement, par chèque ou paiement par carte bancaire.

La commune de Beure est surtout concernée pour la **régie bibliothèque**.

Comment payer sa cotisation bibliothèque ?

- Privilégier le paiement par chèque.
- Possibilité de payer en numéraire chez les buralistes après réception du titre émis par la collectivité.
- Possibilité de payer en CB soit chez les buralistes ou au guichet trésorerie.

Le site ci-dessous vous permet de trouver les buralistes partenaires :

<https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximité>

Les buralistes partenaires afficheront le logo ci-contre:

Le bureau de tabac de Beure adhère à ce dispositif.



Nouveaux logements Rue de la Cascade

Les travaux Rue de la Cascade sont en cours de finition.

Les 3 appartements situés au rez-de-chaussée de la maison bourgeoise sont terminés.

L'appartement dans l'annexe sera terminé au mois de septembre.

Tous ces appartements sont au rez-de-chaussée.

Les travaux de VRD (Voirie et Réseaux Divers) sont en cours de finition, l'aménagement du parking sera revu par Ages & Vie en septembre.



Aménagement autour de l'étang :

Le mur entre l'étang et le sentier communal va être rénové et une clôture sera installée.

Ce chantier sera réalisé en deux tranches.

Le Conseil Municipal a décidé de prendre une Entreprise d'Insertion pour ce genre de travail afin de permettre à des personnes en difficulté de remettre « le pied à l'étrier ».



Location des appartements :

Les 3 T2 (au rez-de-chaussée dans la maison) de 34 m² environ, au prix de 450 € + 41.50 € de charges (eau, entretien chaudière, VMC, entretien espaces verts).

Mise en location à partir du 1^{er} Août 2021.

Le T2 (dans l'annexe) de 60 m² environ, au prix de 550 € + 50 € de charges.



Lors du Beure Mag de février 2021, nous vous annonçons l'arrivée de Monsieur Geoffrey MONNIER au sein de l'équipe technique municipale.

Pour des raisons personnelles, ce dernier a décidé de quitter ses fonctions et de faire ses valises vers le Canada, pays dans lequel il avait déjà vécu.

Nous lui souhaitons bonne continuation et le remercions pour les quelques mois à s'occuper de notre commune.

Après avoir rencontré plusieurs candidats pour compléter l'équipe technique, il a été décidé de recruter **Monsieur Jean EHRHARD —27 ans.**

Jean est originaire d'Alsace et a immigré vers notre région seulement l'année dernière.

Son affinité avec les espaces verts l'a conduit à devenir paysagiste après avoir obtenu un BEP « Entretien espaces ruraux » et un Bac Pro « Gestion milieu naturels ».

Il a décidé de postuler à Beure car c'est l'opportunité d'obtenir un emploi stable et de rester dans son domaine de prédilection : les espaces verts.

Durant son temps libre, il prend beaucoup de plaisir à s'occuper de son potager et de ses poules.

Souhaitons lui bonne chance dans ses nouvelles fonctions.



Gare aux tiques

Les tiques sont des acariens qui se nourrissent de sang des petits animaux mais également de l'homme. On les trouve principalement en forêt mais également dans la végétation en bord de cours d'eau et aussi aujourd'hui dans nos jardins.

Elle attend sur la végétation, principalement les hautes herbes, pour s'accrocher à sa cible et trouver un endroit où la peau est fine : cuir chevelu, cou, nuque, dos, aisselles, chevilles, derrières les genoux etc...

Avec les beaux jours, les morsures sont de plus en plus fréquentes et potentiellement dangereuses pour l'homme.

À la naissance, une tique n'est pas particulièrement dangereuse mais elle peut se trouver infectée par le sang de petits animaux de type rongeur. Une tique peut transmettre des maladies à l'homme, la plus connue est la maladie de Lyme.

En fin de balade (même après avoir jardiné !), inspectez-vous attentivement afin de prévenir tout risque de morsure. La difficulté est qu'une tique peut être plus ou moins grande selon son stade d'avancement (de larve à adulte), sa morsure est par ailleurs totalement indolore car l'animal injecte un anesthésiant.



En cas de morsure, il faut :

- Retirer la tique avec un tire-tique (vous pouvez vous en procurer un en pharmacie ou en supermarché) ;
- Désinfecter la zone de morsure. Attention, il ne faut surtout pas désinfecter avant d'avoir retiré la tique, elle pourrait alors déglutir avant d'avoir été retirée.
- Surveiller la zone pendant un mois.



Au moindre symptôme (plaque rouge inflammatoire, démangeaisons, fièvre, maux de tête), consulter son médecin.

Afin de prévenir tout risque de morsure :

- **Couvrez-vous les zones sensibles (bras, jambes, cou).**
- **Utilisez des répulsifs.**
- **Entretenez vos jardins en évitant les hautes herbes.**

Les années se suivent et se ressemblent : l'été arrive et la sécheresse nous guette...

Nous aurions pu penser que les innombrables averses de pluie du mois de mai auraient pu être suffisantes à remplir les nappes phréatiques en prévision de la période estivale mais pourtant on nous annonce encore une fois un été très sec et très chaud.

Il faut savoir que la végétation a absorbé la majeure partie des eaux de pluie et prive donc les nappes phréatiques d'une quantité d'eau importante.

Afin de répondre à ces épisodes de sécheresse, il est devenu commun que la Préfecture émette un arrêté de restriction de l'usage de l'eau.

Ces restrictions sont plus ou moins importantes selon le degré de gravité de la sécheresse.

Elles peuvent aller de l'interdiction de remplir sa piscine (hors premier remplissage) ou encore d'arroser son potager en journée.



Il est nécessaire de prendre conscience de cette crise de l'eau qui se profile devant nous et de revoir dès aujourd'hui nos habitudes de consommation ; même si la part domestique de consommation de l'eau reste modérée par rapport aux secteurs de l'industrie et de l'agriculture, nous pouvons agir individuellement :

- Récupérer les eaux de pluie afin d'arroser vos plantes.
- Privilégier des espèces résistantes à la sécheresse et qui ne nécessitent pas un arrosage régulier.
- Limiter l'utilisation de l'eau pour laver votre voiture ou autre équipement.
- Privilégier les douches, lave-vaisselle etc...
- Évitez les fuites, en cas de suspicion, agir rapidement.

C'est l'effort collectif qui nous permettra de relever le défi de l'eau.

INSTRUCTION DES DEMANDES D'URBANISME

Le tableau ci-dessous vous présente le nombre de dossiers d'urbanisme traités par la mairie depuis l'année 2018.

TYPES DE DOCUMENTS	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS			
	En 2018	En 2019	En 2020	En 2021 (À CE JOUR)
Permis de construire	8	5	13	1
Déclaration Préalable de Travaux	17	17	15	9
Autorisation de Travaux (ERP)	1	-	-	-
Permis d'Aménager	1	-	-	-
Permis de Démolir	2	-	-	1
Certificat d'Urbanisme	41	63	64	31

Vous pouvez constater un nombre important de Certificat d'Urbanisme : ces certificats sont très souvent demandés par les Notaires en cas de vente d'un bien.

Cela permet de connaître toutes les règles d'urbanisme en vigueur sur le bien immobilier objet de la vente.

C'est par exemple indiquer les éventuelles servitudes de passage, de réseaux (etc...) pouvant grever le terrain, indiquer les zonages réglementaires comme le risque terrain argileux ou le PPRI (Plan de Prévention du Risque d'Inondation)...

Toutes ces réglementations imposent un certain nombre de contraintes sur les possibilités de construction ; il apparaît donc essentiel que les potentiels acheteurs d'un bien aient toutes les cartes en main afin d'être surs de leur achat.

Sur le site de la Préfecture, vous pouvez trouver une carte indiquant avec les différents zonages applicables sur la commune :

<https://www.doubs.gouv.fr/>

[Accueil](#) > [Politiques publiques](#) > [Aménagement du territoire, Construction, Logement et Transports](#) > [Urbanisme - Application du droit des sols \(ADS\)](#) > **Cartes interactives d'aide à l'instruction A.D.S.**

État Civil 1er Semestre 2021

NAISSANCES

Février

Maïlyna DUONG GRUX 15 février BESANÇON

Mars

Taïssia BILLOTET 06 mars TRÉVENANS (91)
Owen REYNARD 08 mars TRÉVENANS (91)



Avril

Alyah BILLOTET 03 avril BESANÇON
Alba PRETALLI 24 avril BESANÇON

Mai

John PERRIN 14 mai GLEIZE (69)
Maé BILLOTET WEISS 21 mai BESANÇON

PACS

Angélique HAABY & Cédric TREFOUEL – pacsés le 25 janvier
Javier PORTE PARERA & Sindy VRECKO – pacsés le 08 mars



DÉCÈS

Christophe FISCHER 31 décembre BEURE

Jeannine PERELLI Née ELION 06 janvier BESANÇON
Bernard GRISEY 21 mai BESANÇON



La commune de Beure fait partie de la Communauté Urbaine appelée Grand Besançon Métropole qui est composée de 68 communes regroupant environ 195 000 habitants.

Historiquement, cette structure intercommunale fut créée en 1993 sous le mandat de Robert Schwint, alors Maire de Besançon : on parlait de **district de Besançon**, composé de 38 communes.

Par la suite, grâce au développement des structures intercommunales, le Maire de Besançon, Jean-Louis Fousseret, poussa pour la création de la **Communauté d'Agglomération du Grand Besançon** (CAGB), composée de 57 communes.



En 2018, le législateur a donné l'opportunité aux Communautés d'Agglomération dont le chef lieu avait perdu le statut de capital de région, de devenir Communauté Urbaine et ce même en-deçà du seuil classique de 250 000 habitants.



Les élus de GBM ont alors sauté le pas et ont décidé dans un premier temps d'élargir les compétences de la Communauté puis ont acté la création de la Communauté Urbaine appelée **Grand Besançon Métropole** au 1er juillet 2019.

La communauté est gérée par un Conseil Communautaire composé de :

- 55 élus de la commune de Besançon.
- 2 élus de la commune de Saint-Vit.
- 1 élu par commune membre (66).

Pour un total de **123 conseillers communautaires** ayant chacun un suppléant.

En début de mandat, le Conseil vote pour l'élection du Bureau :

- La Présidente : Anne VIGNOT, une Charte engage symboliquement les élus de GBM à désigner le Maire de Besançon comme Président de l'Agglomération.
- 15 Vice-Présidents : la Charte prévoit que le 1er Vice-Président doit être un élu d'une commune autre que Besançon (aujourd'hui il s'agit de M. Gabriel BAULIEU, Maire de Serre-les-Sapins).
- 17 Conseillers communautaires délégués.

Tous les membres du bureau se voient affectés à une compétence particulière et ont la gestion des différentes commissions ayant pour rôle de préparer les décisions prises en Conseil communautaire.

Pour Beure, le Maire Philippe CHANEY est le conseiller communautaire et Mme Chantal JARROT est la suppléante.

GBM, en tant que Communauté Urbaine, gère un certain nombre de compétences qui appartenaient autrefois aux communes et qui rythment notre quotidien :

- **La gestion des ordures ménagères** : sur Beure le ramassage est géré directement par les services de GBM. Les déchetteries sont gérées par le SYBERT dont GBM fait partie.
- **La compétence Eau et Assainissement** depuis le 1er janvier 2018 : facturation, relevés des compteurs, raccordement, contrôle de conformité etc... Avant le transfert de compétence, Beure avait signé un contrat avec la société Gaz et Eaux pour la gestion de l'eau et de l'assainissement, ce contrat est repris aujourd'hui par GBM.
- **La compétence Voirie** depuis le 1er janvier 2019 : nettoyage annuel, entretien, réfection importante de voirie, trottoirs, permission de voirie etc... A noter qu'en cas de travaux importants sur la voirie, la commune participe à hauteur de 50% du montant H.T des travaux.
- **La compétence Plan Local d'Urbanisme** depuis avril 2018 : élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) qui aura vocation à remplacer toutes les réglementations d'urbanisme des communes membres.
- **La compétence Mobilités et Transports** avec notamment la gestion des transports urbains et périurbains ainsi que les transports scolaires. Cela comprend les bus, le tramway mais aussi une offre qui se développe avec la location de vélos (et vélo électrique), de place de co-voiturage etc...
- **La compétence tourisme avec la gestion de l'office du tourisme.** GBM investit sur certains grands projets urbains et péri-urbains comme la Base de Loisirs d'Osselle avec un budget de plus de 5 millions d'euros répartis sur 5 ans.
- La compétence habitat, logement et gens du voyage.
- La compétence environnement, partagée avec les autres collectivités.
- La compétence développement économique et des zones d'activités économiques (ZAC).

Budget global 2021 : 308,6 millions d'euros (289,8 M€ hors subventions aux budgets annexes)

Budget principal :

165,8 M€ dont 18,8 M€ de subventions d'équilibre aux budgets annexes

Budgets annexes :

Transport : 65,7 M€

Déchets : 25,3 M€

Conservatoire à Rayonnement Régional : 7,2 M€

Zone du Noret : 0,1 M€

Aménagement des Portes de Vesoul : 0,01 M€

Aire Industrielle Besançon Ouest : 2,7 M€

Autres ZAE : 3,2 M€

Eau : 15,1 M€

Assainissement : 21 M€

Chauffage urbain : 2,3 M€

Grand Besançon Métropole consacre chaque année plus de 60 millions d'euros pour gérer la compétence « Transports et mobilités » ; avec ce budget conséquent, l'agglomération offre un panel de services divers et variés :

- Transport urbain et périurbain des bus.
- Le tramway sur Besançon depuis septembre 2014.
- La création d'aire de covoiturage.
- La location de vélos électriques pour un, trois ou douze mois (plus d'informations ci-dessous).

Informations relatives au service Ginko Vélo

Durée de location	Tarifs non abonnés Ginko	Tarifs abonnés Ginko
1 mois	50€	25€
3 mois	100€	50€
12 mois	240€	120€

- ⊙ Montant dépôt garantie pour toute location : 600€.
- ⊙ Tarifs des sièges enfants et sacs : 1 mois : 5€ | 3 mois : 10€ | 12 mois : 15€
- ⊙ L'accès aux Ginko VéloParks est offert et inclus pour toute location.

Utilisation du service par les habitants depuis son lancement (juin 2019)



Fréquentation issue des services réguliers : lignes 51, 85 et 86

Données validations billettiques



Validations par type de jour (1^{er} trimestre 2019)

arrêts	ligne	Période scolaire	Période vacances scolaires	samedi
Village	85	39	12	4
Fleuret	85	20	6	2
Rang	85	1	1	
Les Cras	85	2	1	1
Stade	51			
	86	4		
Vierge	51	10	2	2
	86	10	3	2
Escale	51	8	1	1
	86	2		
Total général	-	96	26	12

Depuis septembre 2020, la structure Âge et Vies accueille environ 15 résidents rue de la Cascade. Ce sont donc 15 nouveaux Beurots qui ont fait le choix de venir s'installer dans notre village ; nous sommes allés à leur rencontre et quelques uns ont accepté de nous raconter leur histoire.

À notre arrivée, protocole sanitaire sécurisant pour les résidents, on prend notre température, masque obligatoire, on nous donne du gel et note nos noms.

Les vérifications effectuées, on nous conduit dans la chambre où nous attend notre première volontaire du jour et à notre grande surprise les trois résidents qui nous recevront pour bavarder étaient tous les trois déjà de notre village.

Madame Lucienne VICHET (épouse GRUBER) — 93 ans

À Beure depuis ses deux ans, elle est allée à l'école à côté de l'église, à l'ancien bâtiment qui accueille désormais des logements communaux ; à l'époque les filles et les garçons étaient séparés. Elle y a obtenu son certificat d'étude.

Elle a commencé sa vie active en travaillant à la faïencerie qui était située à Casamène ; elle y est restée jusqu'à avoir son premier enfant, trois bambins ont suivi. Elle a rencontré son mari à Beure, lui-même y était originaire.

Ils ont déménagé à Besançon, rue Claude Pouillet puis vers Palente. Monsieur a travaillé en boulangerie puis à la broserie Franc-Comtoise.

Ils sont revenus à Beure et se sont installés rue Paul Dubourg.

Lucienne s'est installée dans la structure Âges et Vie dès son ouverture, en septembre 2020, elle s'y sent bien et vit en toute tranquillité notre difficile période de crise sanitaire.

Après notre rencontre avec Madame Vichet, nous avons eu la chance de pouvoir rencontrer deux résidentes qui n'ont pas souhaité que leurs noms soient diffusés. Certains les reconnaîtront. :)

Les deux amies, 86 et 87 ans

Toutes deux nées à Beure, la plus jeune rue du Château Muguet, l'ainée rue du Four, elles ont connu l'école également dans l'ancien bâtiment juste à côté de l'église jusqu'à leur 14 ans.

Leurs jeunesses furent rythmées par les bals à Avanne, à Larnod, à Velotte, à Beure ou encore au Kurssal de Besançon que l'une d'entre elle nous confie son nom détourné de l'époque : le cul sale !

A une époque où les voitures et les transports en commun n'étaient pas encore très développés, elles devaient faire beaucoup de marche pour aller danser, et bien leur en a pris car elles y rencontrèrent leurs maris respectifs.

L'union matrimoniale donna un enfant et un petit-enfant pour l'une et pour l'autre 2 enfants, 4 petits-enfants et 2 arrière petits-enfants.

Avant cette vie familiale, il a fallu passer par la dramatique période de la seconde Guerre Mondiale. Elles se rappellent encore des bombardements qui ont touché Beure, de l'obligation de se réfugier dans les caves du village en attendant que les obus qui provenaient du bois de Peu s'estompent.

Elles se souviennent aussi des Allemands contrôlant les rues de Beure, lorsqu'ils venaient taper aux fenêtres le soir pour faire éteindre les lumières.

Les Américains venus du côté d'Avanne ont redonné leur liberté aux Beurots.

Avant de rencontrer leurs conjoints, l'une a travaillé quelques années en tant qu'ATSEM en école maternelle puis à la pâtisserie Baud ; la seconde s'étant essayé au tissage aux usines DROMARD de Casamène.

Leurs vies bien remplies et pleines de souvenirs, elles ont emménagé respectivement en septembre 2020 et en mars 2021 à Âges et Vie.

Elles nous ont confié s'y sentir bien, le Covid ne s'est pas fait vraiment ressentir car elles ont eu la chance d'avoir des visites régulières et elles n'ont jamais été contraintes à mettre le masque dans la structure.

Nous remercions ces personnes pour nous avoir accueilli avec sympathie et pour nous avoir confié une partie de leur vie.

Un merci également au personnel d'Âges et Vie qui nous a permis d'organiser ces rencontres.

Vos élus : Charline STEHLY et Nicolas HAMEL

Grandes Heures Nature est un concept porté par Grand Besançon Métropole qui vise à promouvoir les activités de plein air sur tout le territoire de l'agglomération.

Afin de faciliter l'accès à ces activités, vous avez la possibilité de télécharger l'application pour smartphone, vous y trouverez :

- Différentes activités outdoor à réaliser sur le territoire de GBM.
- Des lieux où vous pouvez pratiquer ces activités.
- Des incontournables lieux de culture à visiter.
- Une liste d'hébergements sur tout le territoire de GBM.
- Une liste des magasins de vélo.
- Mais aussi des défis et challenges sportifs avec et sans classement !



Après une édition 2020 annulée pour cause de crise sanitaire, le festival outdoor Grandes Heures Nature revient avec trois rendez-vous en 2021 :

- **Samedi 12 juin** : épreuve Ekiden marathon relais par équipe de 6 coureurs. A noter la possibilité d'y participer de manière « connectée » jusqu'au 14 juillet pour vous comparer avec tous les coureurs (inscription obligatoire).
- **Dimanche 18 juillet** : les activités nautiques et le vélo seront à l'honneur, avec un focus sur l'écotourisme, la ViaFrancigena et les mobilités douces.
- **Samedi 25 septembre** : journée multidisciplines avec les Raids X'Périences qui combineront course d'orientation, trail, VTT, canoë-kayak, escalade, défis... et rencontres avec le tissu associatif sportif local.

Voirie—Gros Entretien de Voirie (GER)

Dans le cadre de la programmation des travaux de voirie, Grand Besançon Métropole va entamer une réfection d'une partie du chemin des Romains, de l'intersection devant l'entrée principale de l'usine Simonin au portail de livraison de l'entreprise.

Le revêtement sera renforcé afin de pouvoir supporter le passage régulier des camions allant et partant de l'usine.

Côté budget, la commune participera à hauteur de 50% du montant H.T de ces travaux.

La réfection de la seconde partie de la rue, de l'intersection puis direction parking de l'usine, devrait être réalisé en 2022.



Des travaux de réfection ont également été entrepris chemin de la Côte Blanche.



Fin d'année 2021, la commune va organiser des formations aux pratiques de base de l'outil informatique.

L'idée est de permettre aux personnes sans notions d'informatique de pouvoir :

- Apprendre à utiliser un ordinateur : allumage, paramétrage, clavier, souris, écran, etc...
- Paramétrer l'outil internet.
- Créer une adresse mail et savoir s'en servir.
- Naviguer sur internet et de faire les recherches que l'on souhaite.
- Utiliser certains sites comme les impôts, ameli, le Bon coin, SNCF, etc....

Plusieurs séances auront lieu selon des thématiques différentes et plus ou moins complexes.

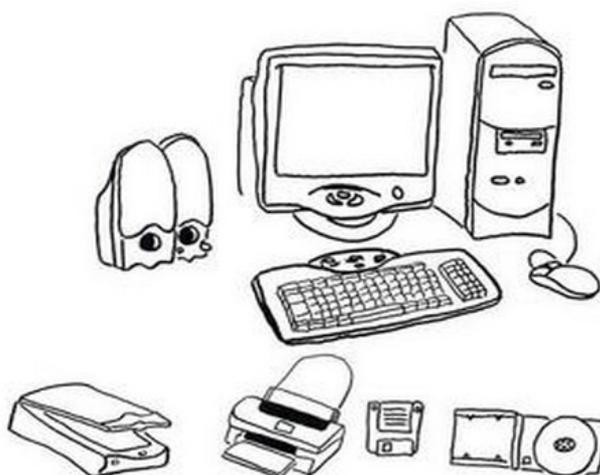
Des groupes d'environ 5 à 7 personnes seront créés afin de permettre à tous une compréhension sereine et d'apprendre à son rythme en pouvant poser des questions aux formateurs.

Les formations seront gratuites et ouvertes à tous.

Afin de faire un recensement des personnes pouvant être intéressées, vous pouvez dès maintenant vous préinscrire :

- Soit par téléphone auprès du secrétariat de mairie.
- Soit en remplissant le coupon ci-dessous et en le déposant en mairie durant les jours d'ouverture ou dans la boîte aux lettres.

Le programme complet, le nombre de séance et le planning seront communiqués lorsque nous connaîtrons le nombre de personnes intéressées.



Inscription pour formations informatiques

Nom :

Prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Déclare vouloir me préinscrire aux formations informatiques qui seront organisées par la commune de Beure.

Date :

Signature :

Cérémonie du 18 juin

Traditionnelle cérémonie en hommage à l'appel du 8 juin de 1940 du Général de Gaulle ; présence du Président des Anciens combattants, de Monsieur le Maire accompagnés par plusieurs élus et les indispensables Porte-Drapeaux.



Documents à fournir

- Photocopie carnet de santé
- Numéro allocataire de la CAF / Dossier inscription
- Ordonnance si traitement médical
- Règlement (chèques, ancv, espèces...)

« Conformément à l'article L222-4 de la loi du 17 juillet 2001, nous informons les parents de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance pour leurs enfants couvrant les dommages corporels auxquels peuvent les exposer les activités auxquelles ils participent. »

Tarifs

Quotient familial	Semaine avec repas 5j / 4j	Semaine sans repas 5j / 4j	5 matins ou 5 après-midis
De 0-800 (aide caf déduites)	50,50 euro / 40,40 euro	36,80 euro / 29,44 euro	21,25 euro
De 801-1000	71,50 euro / 57,20 euro	55,20 euro / 44,16 euro	35,75 euro
De 1001-1200	74,15 euro / 59,32 euro	60,45 euro / 48,36 euro	37,07 euro
+ de 1201	76,75 euro / 61,40 euros	65,70 euro / 52,56 euro	38,38 euro

Organisateur



Délégation départementale Francas du Doubs
7 rue Léonard de Vinci - 25000 BESANCON
Tél : 03.81.63.08.51



ASSOCIATIONS
FAMILIALES



In Département

BEURE
LARNOD

Juillet et Août
2021

les francas

L'éducation en mouvement !



PLACE JEAN GRAPPIN
25720 BEURE

francasdebeure@gmail.com
06.07.57.49.69
Charline MOURGEON

ACCUEIL DE LOISIRS
FRANCAS
DE BEURE ET LARNOD

Du mercredi 07 au 23 juillet et du 23 au mardi 31 août 2021
De 3 à 12 ans



Programme

Les vacances d'été approchent et nous sommes impatients de t'accueillir pour de nouvelles aventures.

Nous serons tous heureux de jouer à de nouveaux jeux d'extérieur que tu ne connais peut-être pas encore !!! Alors seras-tu curieux pour venir les découvrir et défier tes amis ??

Nous nous amuserons tous ensemble avec de super jeux en équipe, seras-tu assez motivé pour faire gagner la tienne ?

Qui dit été, dit soleil Nous ferons cette année encore une multitude de jeux d'eau, alors n'ai pas peur de mouiller le maillot !!

Sans Oublier une super Kermesse en août.....

Nous te préparons aussi quelques belles sorties tous ensemble....

Accueil en journée complète avec ou sans repas (4 jours ou 5 jours) ou uniquement le matin ou l'après-midi.

Horaires d'accueil : 8h30 - 17h30 ou 8h30 - 11h30 et 13h30 - 17h30

Pour leur bien-être, les enfants peuvent arriver jusqu'à 9h30.

Nouveau : accueil périscolaire de 8h00 à 8h30 et de 17h30 à 18h00 (0,53 euro la 1/2 heure d'accueil)

Attention, l'ouverture est possible uniquement si au moins 5 enfants sont inscrits durant ces périodes.

Accueil et horaires

Chers Parents, à l'initiative des communes de Beure et de Larnod, les Francas organisent un accueil de loisirs de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 avec restauration si besoin. Tous les enfants de la commune de Larnod seront accueillis à la salle des fêtes de Beure.



Informations

Le planning pourra être modifié selon l'âge et les envies de vos enfants. Parents, vous êtes les bienvenus, contactez-nous pour participer à la vie du centre de loisirs

Permanences d'inscriptions

Les inscriptions auront lieu chaque jour jusqu'au Lundi 28 juin à la salle polyvalente de BEURE, de 13h30 à 17h30 SAUF LE MERCREDI.
Toute inscription est définitive, aucun remboursement ne sera effectué.



Associations : Musée Lucien Roy (1)



Comme pour toutes les associations ce début d'année a été difficile : pas de visites, pas de sources de revenus (choucroute, vide grenier).

Les réunions patriotiques ont eu lieu en petit comité, il a été difficile de perpétuer le souvenir des sacrifices de nos anciens.

La cérémonie en l'honneur du sous-marinier Pierre Deleuil prévue pour le 8 mai 2020 puis, le 8 mai 2021 devrait avoir lieu en 2022 : jour du quatre-vingtième anniversaire du naufrage du « MONGE ».

Nous n'avons pas reçu de public mais nous pouvons travailler par petit groupe en respectant les mesures sanitaires.

Une vingtaine de mannequins ont ainsi été rhabillés et deux salles réaménagées (ou en train de l'être) grâce aux vitrines données par le musée de la Résistance et de la Déportation de la Citadelle.

La salle face à l'entrée, abrite désormais des documents et des mannequins datant de la guerre de 1870.



La nouvelle salle 1870

L'entrée est maintenant plus dégagée et présente outre les vitrines consacrées à Lucien Roy et à Jean Cretin un fac-similé d'une borne de la Liberté.

Le musée compte deux salles entièrement consacrées aux femmes, ce qui est rare dans ce type de musée.

La première présentant de nombreux mannequins a été peu modifiée. La seconde est entièrement réorganisée pour mettre en valeur les documents les plus significatifs et originaux.

Il reste encore des aménagements à faire, nous aurons de quoi nous occuper



Associations : Musée Lucien Roy (2)

Des modifications importantes ont eu lieu à la tête du comité et ont été votées en assemblée générale le 18 mai.

La présidente pour raison de santé, le vice-président pour raisons personnelles et la trésorière après de longues années de service ont démissionné.

Désormais monsieur Roberto Lunardo est président, monsieur Philippe Poichot vice-président et madame Françoise Martin trésorière. (*photo : passation de pouvoirs*)

La présidente honoraire continuera à travailler avec le comité, notamment en guidant les visites et en travaillant à l'archivage mais n'a plus de responsabilités.



Passation de pouvoirs

Nous espérons aussi le retour des visiteurs.

Nous avons modifié le tarif des entrées lors de l'Assemblée Générale.

C'est toujours gratuit pour vous Beurots mais vous êtes peu nombreux à venir.

Cela reste à 5€ pour les adultes mais les enfants à partir de 6 ans et les scolaires paieront 2€ ainsi que les ados jusqu'à 16 ans.

Anne-Marie Bedet

L'Assemblée Générale du Pétanque Club de Beure aura lieu le mardi 6 juillet 2021 à 19 heures au stade de Beure, avec comme ordre du jour :

- Mot du Président.
- Rapport moral.
- Rapport sportif.
- Rapport financier.
- Élection du nouveau comité.

La réunion se tiendra en extérieur tout en prenant les mesures de précautions sanitaires nécessaires.

Ci-dessous, un retour en images sur le championnat départemental de pétanque enfants qui a eu lieu le dimanche 13 juin dernier, nos jeunes Beurots y ont participé.





La Choralyre s'impatiente ...

La pandémie actuelle contrarie toujours les projets de la Choralyre.

En fonction de la situation sanitaire et des autorisations de reprise des répétitions de chant, nous envisageons de reprendre les répétitions les mercredis 16, 23 et 30 juin 2021 à 18h00 à l'église ou dans notre salle de répétition habituelle après avoir fait un grand ménage.

L'objectif est de nous retrouver avant les vacances et de maintenir le lien social et la convivialité au sein de la chorale.

De nouveaux chants sont en préparation.

Notre chef de chœur Marie-Jo Gallorini est toujours à la manœuvre. Elle donnera un concert au Petit Kursaal de Besançon le vendredi 11 juin 2021 à 20h30.

Michel Baud se propose quant à lui de jouer de l'orgue à l'église de Beure en été. Une pancarte sur la porte de l'église avertirait de l'horaire quelques jours auparavant. Le public intéressé pourrait alors profiter de la fraîcheur de l'église et de quelques instants de musique classique. Et ce serait une bonne occasion de faire revivre l'orgue de l'église, classé monument historique.



Orgue de l'église St Hippolyte de Beure

Le Président de la Lyre Viticole, Michel BAUD, et les membres de l'association

Contact :

Mail : baud.michel25@yahoo.fr

Tél : 03 81 41 07 39

Année 2020-2021

Notre club est affilié à la Fédération Française Sport pour Tous et propose sous forme de différentes activités

« Un sport accessible à tous publics »

C'est une année bien compliquée pour les associations sportives.

En ce qui concerne Beure Stretch GYM, les cours avaient pourtant repris le mardi 15 septembre 2020 selon un protocole sanitaire strict, aux mêmes horaires que l'année précédente dans la Salle HENRI BERTRAND mise à disposition pour notre Club par la municipalité.

Hélas, la crise sanitaire en a décidé autrement et au mois de novembre, re-confinement oblige, les entraîneurs ont dû s'adapter et les cours ont été dispensés en Visio pour la gym de Virginie et par mail pour le stretching de Danielle en envoyant des fiches techniques d'entraînement.

La marche a repris le lundi à 14 h depuis le 7 décembre 2020 ;

A l'heure actuelle, une séance supplémentaire a été mise en place **le jeudi de 13h30 à 16h** pour augmenter l'activité physique des adhérents.

Nous vous rappelons les horaires de cours en temps normal :

JOUR	HORAIRES
LUNDI	14h00 : Marche
MARDI	18h30 - 19h45 : stretching
	20h00 - 21h00 : Renforcement musculaire - step - Lia - ballons - Zumba - Freefit)
MERCREDI	10h00 - 10h30 : Claquettes débutants
	10h30 - 11h30 : Claquettes confirmés
JEUDI	14h00 - 15h15 : Gym douce

L'assemblée Générale du Comité Départemental SPORT POUR TOUS qui était prévue le samedi 06 mars 2021 à la salle polyvalente de BEURE a été annulée et remplacée par un vote par correspondance.

Si vous voulez rejoindre le club, téléphonez à Danielle SIORA 06.89.86.67.13.

Nous espérons de bonnes nouvelles pour la prochaine rentrée de septembre 2021. Nous vous tiendrons informés et le COMITE BEURE STRETCH GYM est impatient de vous retrouver tous très bientôt et en bonne forme !

Pour consulter le site du club : <https://club.sportspourtous.org/beure-stretch-gym-25>

La Présidente Danielle SIORA

La salle de yoga *L'Inopinée*, 60 rue de Besançon à Beure, rouvre ses portes à partir du 9 Juin !

Des cours collectifs de yoga en petits groupes y sont proposés cet été :

le lundi de 20h à 21h, le mercredi de 10h à 11h et de 18h à 19h, au tarif de 10 euros la séance.

Merci de vous inscrire au préalable par mail (milene.bruhin@orange.fr) ou sms (06.23.57.23.11). Des cours particuliers sont également donnés sur rendez-vous, ainsi que divers ateliers...

<https://www.facebook.com/INOPINEE>

Le yoga enseigné par Milène Bruhin (professeure de yoga diplômée par la Fédération Française des Ecoles de Yoga) comprend des postures, des exercices de respiration, de concentration et de relaxation.

Sylvie Caire praticienne *Pneumacorps* participe également à la vie du lieu avec des séances individuelles pour relâcher les tensions, libérer le souffle et rééquilibrer le corps (rendez-vous au 06.67.80.52.10).

<https://www.sylvie-caire-formation.com/>



L'Inopinée 60, rue de Besançon à BEURE !

YOGA été 2021

Inscriptions
milene.bruhin@orange.fr
06 23 57 23 11



ATELIER

Restorative YOGA :

Thierry Roussillon

et Natha YOGA : Milène Bruhin

Vous pouvez vous inscrire
à une seule partie (15 euros)
ou aux deux cours (25 euros)

9h - 10h20 : Natha Yoga

10h20 - 10h40 : Pause et échange

10h40 - 12h : Restorative Yoga

Dimanche 20 juin / 18 juillet / 22 août

<https://www.facebook.com/INOPINEE>



Yoga

Séances collectives

10€ la séance

Lundi 20h - 21h

Mercredi 10h - 11h

18h - 19h

Cours particulier

35 € /h

DÉCOUVERTE
plantes sauvages
et Yoga
en plein air
prix libre
Samedi 9h-12h
24 Juillet

Soin énergétique
50 €

Pneumacorps
Sylvie Caire
06 67 80 52 10

Espace Jeux

	8	3			6			
7		4					2	
		1		5	9		4	
2	1				5			
9		6	2	4	1	8		3
			8				9	2
	3		1	9		5		
	6					2		1
			6			4	7	

	6			3				
	5	2		1		6		
			8					3
4		9						
		6	2		7	3		
						4		7
2					9			
		8		6		2	9	
				8				1

	A	B	C	D	E	F	G	H
1								
2								
3								
4		■						
5			■					
6		■			■			
7								
8	■							■
9				■				
10					■			
11		■						
12			■					

← HORIZONTALLEMENT

1. Faire une découverte.
2. Resté à l'état d'ébauche.
3. Vaisseau pour Mars.
4. Ni l'une ni l'autre.
5. Ancien poème. Vaincre sa peur.
6. Symbole de l'erbium. Centilitre abrégé. Pronom personnel.
7. Parfumer la paella.
8. Homme de Lorient.
9. Convient bien. Un des caractères grecs.
10. En exercice. Deux au temps de César.
11. Le gallium. Saisir un texte.
12. A une existence. Passages au bout des lacets.

↕ VERTICALEMENT

- A. Esprits du mal. Qui ne fait pas de bêtises.
- B. École normale supérieure. Variétés de cafés.
- C. Palpai. Cargaison.
- D. Tel un tissu non traité. Prêt d'argent.
- E. Sa mousse est un dessert. On y entre après le bac.
- F. Pris par la main. Marin biblique. Fleuve passant à Turin.
- G. Secteur de la communication.
- H. Se rapporter à (se). Allures.

N N K E O M S O P E R Z I N G R B C V W
 N S S H H U M E U V R A R D N H A Q Q R
 F T E C E G T O L L I A M J B Y I J D O
 K R U N Y U E Q A Z S L I Ç H L L M S Y
 L L A A I E Z Y M O Ç N T U Ç S L D J E
 E L I L T T K B B S R I P H W D Y R R Q
 V I V B Z T O E S O I X D X G L B A A K
 I N A Ç K G S C M G X N R R C D G L Ç U
 E N G A M A F A C N J J A U G G Ç A S R
 R B U J N S I I X I U E K I E R B D P V
 C D O C A N I N E N P K E D A T S U I R
 T W O L S P V D B G X Q N L P E C B T N
 G N Q H C Y A O N N N Y K I L B F O Ç F
 R Z N K M C S A K O T D S O K W K U D Z
 S E K B S S T H U E J S K Ç G S K R B H
 G J H A E E J L U T E I L U A P L G T R
 I Z C S V C G M X U A R U C R E M W E K
 Y F R N Q S N O R R A C V G S H X C F V
 J Ç Ç W K L S E W Ç T H B E E W H Z R Z
 K M K X V T Q N K K M D R H A J J P T V

Thème : les rues de Beure

Madame Laetitia TAILLARD
 ltaillard@udaf25.fr
 Tel : 03 81 80 84 97 ou 07 57 55 37 98
 Madame Catherine GAUTHIER
 cgauthier@udaf25.fr
 Tel : 03 81 80 84 36 ou 07 57 55 38 00



Union Départementale des Associations Familiales du Doubs
 Maison de la Famille - 12, rue de la Famille 25000 BESANCON
 Tel : 03 81 80 21 74

Accès bus Ginko : Ligne 6 - arrêt Les Oiseaux
 Accès Tramway : Ligne 1 - arrêt Lilas

Consultez notre site internet

www.udaf25.fr

et retrouvez un espace dédié :

Espace Tuteurs Familiaux

DOCUMENTS PRATIQUES
 PERMANENCES TRIBUNAUX
 QUESTIONS / RÉPONSES
 COMMENT NOUS CONTACTER ?

CURATELLE / TUTELLE, ... COMMENT ÇA MARCHE ?



Le service d'Information et de Soutien
 aux Tuteurs Familiaux est à vos côtés

UN CONSTAT

- La loi du 5 mars 2007 réformant la protection juridique des majeurs favorise le recours à l'exercice d'une tutelle familiale
- La moitié des mesures de protection assumée par les familles
- Des situations complexes nécessitant une aide spécifique
- Une volonté de soutenir les solidarités familiales



NOUS VOUS PROPOSONS :

- Un accueil personnalisé et confidentiel, sur rendez-vous.
- Une information et une aide technique pour vos démarches (exemples : requêtes, compte-rendu de gestion, etc.) dans le respect de la mesure de protection prononcée par le Juge des Tutelles et ses obligations.
- Une mise à disposition de documentation et d'outils conformes aux attentes des magistrats, facilitant l'exercice de la mesure.
- Une orientation auprès d'autres partenaires et services.
- La possibilité d'animer des réunions destinées aux familles et / ou aux professionnels.



«Notre père est en maison de retraite. Il ne peut plus signer un acte notarié. Comment pouvons-nous vendre sa maison pour payer les frais d'hébergement ?»

POUR QUI ?

- Les tuteurs familiaux
- Les familles, les proches
- Les professionnels, les bénévoles
- Les personnes concernées



«Mon enfant handicapé va être majeur. Comment l'aider à gérer son argent ?»

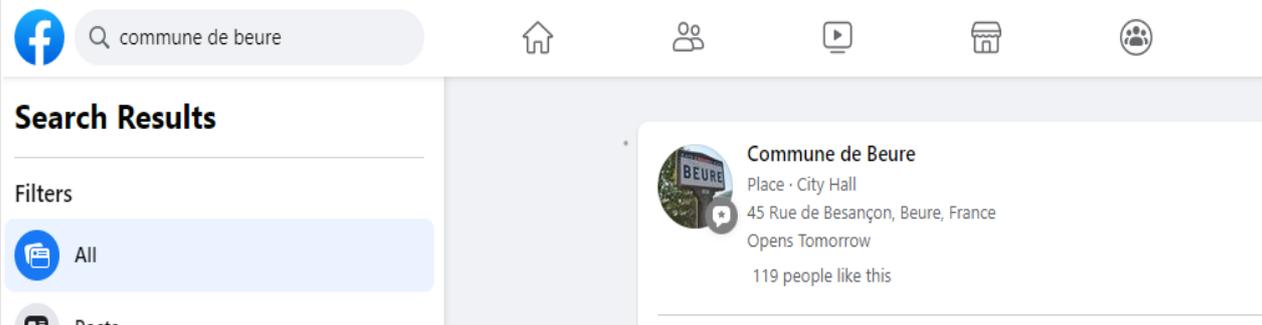


«Ma grand-mère n'arrive plus à gérer son budget et signer ses chèques : comment lui venir en aide ?»

«Mon ami devient fragile et vulnérable. Comment lui apporter assistance et soutien ?»

Pour rappel, trois moyens de se tenir informé à distance à Beure :

La page Facebook de la commune



Le site internet de la commune



L'application PanneauPocket qui vous permet de recevoir sur votre smartphone les actualités de la commune

Vous avez entre 16 et 25 ans ?

Soyez en règle au regard du service national !

Tous les jeunes Français doivent effectuer la Journée défense et citoyenneté (JDC). Sachez que sans attestation de participation à la JDC, votre inscription aux examens ou concours serait refusée. Alors, effectuez ces démarches sans tarder !



Calendrier de vos démarches	
Entre 16 ans et 16 ans et 3 mois (*)	Faites-vous recenser à la mairie de votre domicile ou sur Internet , muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.
A 16 ans ½ (*)	Dès réception d'un mail, créez votre compte sur www.majdc.fr , afin de faciliter votre convocation.
A 17 ans (*)	Vous êtes convoqué à la Journée défense et citoyenneté.
Entre 17 et 25 ans	Présentez le certificat de participation à la JDC lors de votre inscription aux examens (CAP, BEP, baccalauréat), concours et permis de conduire .

(*) Si vous n'avez pas respecté ce calendrier, vous pouvez effectuer ces démarches jusqu'à votre 25^{ème} anniversaire.

QUEL CERTIFICAT PRODUIRE POUR LES EXAMENS ET CONCOURS ?

Pour les moins de 18 ans

L'attestation de recensement

Pour les 18-25 ans

Le certificat individuel de participation à la JDC

ou l'attestation individuelle d'exemption médicale



QUELLES SONT LES MODALITES DE LA JDC DURANT LA CRISE SANITAIRE ?



A compter du 9 juin 2021 :

+ d'infos sur MAJDC.FR



Pourquoi créer votre compte sur www.majdc.fr ?

- ✓ Pour changer la date et le lieu de votre JDC ;
- ✓ Pour recevoir une convocation dématérialisée ;
- ✓ Pour géo-localiser le site JDC ;
- ✓ Pour retrouver votre attestation de participation.

Espace Jeux : solutions

5	8	3	4	2	6	9	1	7
7	9	4	3	1	8	6	2	5
6	2	1	7	5	9	3	4	8
2	1	8	9	3	5	7	6	4
9	7	6	2	4	1	8	5	3
3	4	5	8	6	7	1	9	2
4	3	7	1	9	2	5	8	6
8	6	9	5	7	4	2	3	1
1	5	2	6	8	3	4	7	9

8	6	4	7	3	5	9	2	1
3	5	2	9	1	4	6	7	8
9	1	7	8	2	6	5	4	3
4	7	9	6	5	3	1	8	2
1	8	6	2	4	7	3	5	9
5	2	3	1	9	8	4	6	7
2	4	1	5	7	9	8	3	6
7	3	8	4	6	1	2	9	5
6	9	5	3	8	2	7	1	4

	A	B	C	D	E	F	G	H
1	D	E	T	E	C	T	E	R
2	I	N	A	C	H	E	V	E
3	A	S	T	R	O	N	E	F
4	B		A	U	C	U	N	E
5	L	A	I		O	S	E	R
6	E	R		C	L		M	E
7	S	A	F	R	A	N	E	R
8		B	R	E	T	O	N	
9	S	I	E	D		E	T	A
10	A	C	T	I	F		I	I
11	G	A		T	A	P	E	R
12	E	S	T		C	O	L	S

ROMAINS

BOSSES

CASCADE

LEVIER

MUGUET

REPOS

BLANCHE

BESANCON

GARE

PICCOTINES

STADE

DOCTEUR

DUBOURG

CARRONS

PAULIET

SINAI

BAILLY

ETANG

PISSEURE

MAILLOT

(?) EUVRARD

(?) MERCURAU



Petite galerie photos de cette période automnale, n'hésitez pas à nous envoyer vos photos afin d'alimenter notre site internet et nos prochains bulletins !

*Nous vous souhaitons un bel été,
sans masque (ou presque), une vie
avec des sourires retrouvés et
plein de bonheur ensoleillé.
Bon été à tous !*



Bulletin communal de Beure — Directeur de la publication : Le 3ème adjoint—Nicolas HAMEL. Rédaction et mise en page : les membres du Conseil municipal, le secrétariat de mairie. — Ont participé à ce numéro : Les associations mentionnées. Impression : commune de Beure —Ne pas jeter sur la voie publique.

Commune de Beure — 45 rue de Besançon 25720 BEURE — 03.81.52.61.30 — mairie.beure@wanadoo.fr

Horaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30